

CALENDRIER DES DÉBATS

Le débat public aura lieu du 7 juin au 26 juillet et du 23 août au 20 octobre

> Réunions de présentation

mardi 07/06/2005 à Gap, jeudi 09/06/2005 à Grenoble

> Réunions thématiques

- jeudi 16/06/2005 > *déplacements et développement local* > Embrun
- jeudi 23/06/2005 > *liaisons transnationales et interrégionales* > Sisteron
- mercredi 29/06/2005 > *impacts sur l'environnement et l'agriculture* > Veynes
- mardi 05/07/2005 > *coût et financement des projets* > Laragne
- mardi 06/09/2005 > *énergie, transports et avenir* > Gap

> Réunions et débats locaux

- mardi 12/07/2005 > Die
- jeudi 21/07/2005 > Digne-les-Bains
- mardi 26/07/2005 > Monestier-de-Clermont
- mardi 23/08/2005 > Mens
- jeudi 01/09/2005 > St Bonnet-en-Champsaur
- jeudi 08/09/2005 > Lus-la-Croix-Haute
- jeudi 15/09/2005 > Corps
- jeudi 22/09/2005 > Aspres-sur-Buëch
- jeudi 29/09/2005 > Agnières-en-Dévoluy
- jeudi 06/10/2005 > Tallard

> Réunions de clôture

jeudi 13/10/2005 à Grenoble, jeudi 20/10/2005 à Sisteron

Attention, les dates et lieux de ces réunions peuvent être modifiés. Nous vous invitons à les vérifier sur notre site Internet ou par téléphone au 04 92 33 18 25

Vous avez la parole, profitez-en !



Commission particulière du débat public

Liaison Grenoble-Sisteron



EDITO

Pour y voir clair et aboutir à une décision !

Au nom de la démocratie participative, du droit à l'information et à l'expression, le législateur a institué une nouvelle procédure : **le débat public.**

Pour le citoyen, c'est un moment privilégié d'échange d'opinions en amont de la réalisation d'un projet qui constitue en outre, une aide à la décision des pouvoirs publics.

Depuis 20 ans, le projet de liaison entre Grenoble et Sisteron fait l'objet d'études et de controverses. Dans le cadre du débat, à partir du 7 juin, les citoyens pourront s'exprimer sur ce projet, toutes générations, compétences et opinions confondues.

Au-delà, au vu du bilan du débat, l'Etat, maître d'ouvrage, décidera par un acte rendu public, du principe et des conditions de la poursuite du projet. L'objectif pour notre Commission est que chacun à sa mesure individuellement, ou même collectivement, s'approprie le débat et y prenne sa place.

Chaque citoyen de ce territoire Alpin, aux confins des Régions Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, peut aujourd'hui mieux participer à une décision publique qui concerne éminemment son cadre de vie et trouver, avec ce débat, une opportunité d'œuvrer pour le développement durable.

Directeur de publication : Daniel Ruez - Rédaction Oz communication - Réalisation graphique : ALYEN - Crédits Photos : CPDP - Impression : SPOT Marseille



UN DÉBAT PUBLIC, COMMENT ÇA MARCHE ?

Dédié aux citoyens, le Débat Public, prévu par une loi de février 1995 modifiée par la loi relative à la démocratie de proximité de février 2002, est un outil d'information et d'échanges dont le rôle est de confronter l'ensemble des opinions émises en amont de l'élaboration d'un projet d'équipement d'intérêt national.

Quel rôle a la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) ?

Après avoir été saisie d'un projet, la CNDP décide ou non d'organiser un débat public. Elle désigne une Commission Particulière de Débat Public (CPDP) chargée de l'organisation du débat dans l'honnêteté et la transparence. Celle-ci remet un rapport aux Pouvoirs Publics sans pour autant émettre un avis sur le fond.

Quel est le sujet du débat ?

Le débat décidé par la CNDP dans le prolongement de la saisine du Ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, porte sur les différentes solutions de liaison entre Grenoble et Sisteron (l'aménagement de routes existantes, la solution autoroutière par Lus-La-Croix-Haute, la solution autoroutière passant par l'est de Gap).

Comment débattre ?

La Direction Régionale de l'Equipe-

ment Provence-Alpes-Côte d'Azur a versé au débat un dossier à la disposition du public où après une analyse des besoins et des différentes solutions possibles, elle présente son choix d'un tracé autoroutier passant par l'est de Gap.

Bien entendu, il s'agit d'une proposition. Le débat permettra, le cas échéant, d'apporter un éclairage sur d'autres solutions variantes souhaitables et devant être étudiées.

Dans cet esprit, la CPDP va organiser des réunions publiques (cf programme page 4) et mettra en œuvre différents moyens d'information et d'échanges (**lettres du débat, cahiers d'acteurs, exposition itinérante, site Internet**).

Toutes les questions qui parviennent à la Commission par courrier, par téléphone, par électronique, ou oralement pendant les réunions, seront transmises aux personnes concernées et la Commission veillera à ce que chacun reçoive une réponse adaptée. Ces échanges seront publiés sur le site Internet.

A votre écoute

LA COMMISSION PARTICULIÈRE DE DÉBAT PUBLIC

LE PRESIDENT :

5 Daniel Ruez, géomètre-expert à Montbéliard, membre de la Commission Nationale de Débat Public, président honoraire de la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs de France,

LES MEMBRES :

4 Danielle Barrès, ingénieur à l'Institut National de la Recherche Agronomique, Paris (Mission Environnement-Société).

6 Nerte Dautier, retraitée, ancien inspecteur régional des sites (DIREN PACA), ancienne adjointe au maire chargée de la culture et du patrimoine à Aix-en-Provence,

1 Yves François, agriculteur dans l'Isère, président de la commission environnement de la Chambre d'Agriculture de l'Isère,

2 Roger Peiffer, général Air (CR), Aix-en-Provence, commissaire-enquêteur,

3 Vincent Tonnelier, ancien hôtelier à La Grave, chargé de mission à "La Passion du Bois" à Grenoble.



Pour joindre la Commission :

Commission particulière de débat public pour la liaison Grenoble-Sisteron

Maison de l'entreprise - 11, allée des Genêts - Parc d'activités de Sisteron Val de Durance - 04200 Sisteron - Tél. : 04 92 33 18 25 / fax. 04 92 33 18 06

Site Internet : <http://www.debatpublic-cdpdpgrenoblesisteron.org>

Adresse courriel : contact@debatpublic-cdpdpgrenoblesisteron.org

Un N° Vert sera mis en service au début du débat.